



ASSOCIATION LE LISERON

SOLIDARITE FRANCE-VIETNAM

Association Loi 1901

Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye N° 0783009996 le 15/11/1999

Journal Officiel n° 51 du 18/12/1999

270 Grande Rue – 78955 CARRIERES SOUS POISSY– FRANCE

Tél. : 01 39 70 75 01 - Email : le.liseron@hotmail.fr

Prix « Alexandre Yersin »

"Chúng ta có thể nói về Alexandre Yersin như một nhà khoa học khiêm cung và trầm lặng. Ông không chỉ cứu chữa cho hàng chục ngàn người bị đe dọa bởi bệnh dịch hạch thời ấy, tham gia những công trình nghiên cứu quan trọng cho y khoa thế giới, mà còn là một tấm gương mẫu mực về tình yêu thương vô bờ, với sự cống hiến bất tư lợi ở những nơi ông đã đi qua..."

L'association Le Liseron de France, association caritative, organise, en collaboration avec des structures culturelles, des représentations officielles de la France au Vietnam et diverses personnalités, un concours de nouvelles intitulé le prix de la jeunesse « Alexandre Yersin » .

Il récompense des nouvelles (récit court de fiction) inédites, écrites en langue française sur un sujet libre. Les textes primés pourront ensuite publiés sous forme de recueil. A l'issue du concours, une remise des prix a lieu à Hanoi.

L'objectif de cette initiative est de pérenniser et développer l'usage de la langue française auprès de la jeunesse vietnamienne.

Règlement du concours :

Le concours est ouvert à tout **étudiant vietnamien âgé de moins de 23 ans au 1er septembre 2013.**

Le concours porte sur la présentation d'une nouvelle qui devra être inédite, ne pas avoir été publiée auparavant, ni présentée à un jury littéraire ou à un média.

Rappel: *La nouvelle est un écrit court et intense qui présente des personnages peu nombreux, comporte une dramatisation et offre une fin originale et déroutante respectant toutefois la cohérence du récit.*

Le sujet de la nouvelle est libre, mais celle-ci devra impérativement comporter dans le texte, à une place indéterminée, le passage suivant :

« *Demander de l'argent pour soigner un malade, c'est un peu lui dire la bourse ou la vie* »

La nouvelle sera inédite et l'auteur s'engage à en être le créateur exclusif.

(En cas de plagiat, l'auteur devra en assumer seul toute responsabilité).

Les textes doivent impérativement être envoyés, **avant le 30 juin 2013** (date impérative), sous format électronique à l'adresse suivante :

le-liseron@hotmail.fr

Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc (pas de .docx, pas de PDF)

- Les textes proposés devront se présenter ainsi:

format de la page A4,
police de caractère: Times New Roman
grandeur de caractère: corps 12
interligne: simple
Pour faciliter le travail du jury (marge de gauche 4 cm, marge droite 2 cm)
La nouvelle ne pourra pas excéder 6 pages, le titre figurera en tête de la première page

- Chaque concurrent ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- Les pages seront écrites en recto et numérotées.
- Les nouvelles seront conservées au siège du Liseron de France.
- La nouvelle ne comportera aucun signe d'identification, ne portera ni nom, ni signature pour respecter l'anonymat.
- Elle sera accompagnée d'une page indépendante précisant le nom, le prénom, date et lieu de naissance, coordonnées, le cursus suivi et l'établissement fréquenté ainsi qu'un engagement sur l'honneur indiquant que l'étudiant est l'unique auteur de cette nouvelle. La signature est obligatoire. Ce fichier électronique pourra être au format jpg.
- Les anciens lauréats ne pourront être à nouveau candidats.

Devront donc être communiqués, par courriel, avant le 30 juin 2013, les 3 fichiers électroniques suivants :

1. la page d'accompagnement, déclinant l'identité du candidat (format .doc ou jpg)
2. le texte de la nouvelle (format .doc)
3. une copie (scan) de pièce d'identité (format jpg)

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas décerner de prix et déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Toute demande d'information peut-être sollicitée auprès de l'association par écrit, par téléphone, par internet.

Les lauréats de ce concours recevront un prix de 800 € pour le 1er prix, 600 € pour le 2eme prix, 400 € pour le 3eme prix et 200 € pour le 4eme prix
Leurs nouvelles pourront être publiées. Les lauréats pourront lire une partie de leur texte.

Les décisions du jury seront sans appel, ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Il ne sera pas tenu de motiver ses choix.

Dans le cas où un litige surviendrait, le Liseron de France serait seul habilité à procéder à l'arbitrage nécessaire. Sa décision ne sera susceptible d'aucune réclamation ni d'aucun recours.

Les lauréats s'engagent par ailleurs à permettre l'édition de leur œuvre par le Liseron de France qui se réserve le droit de publier les nouvelles, mais s'engage à leur faire parvenir des exemplaires du recueil édité.

La signature obligatoire du candidat au bas de la page d'accompagnement implique l'acceptation du présent règlement